

Module 1 – Activité 2. Objectifs et attentes.

Document 1 – Le point de vue de Safak Pavey sur l'importance de travailler avec les personnes handicapées dans les situations de déplacement forcé

Lien vers la vidéo : <https://youtu.be/npYMeQaHX3g>

Transcription de la vidéo

Bonjour, je m'appelle Safak Pavey, et c'est un grand plaisir pour moi de vous retrouver à travers cette vidéo pour en apprendre plus sur le travail avec les personnes handicapées en situation de déplacement forcé.

Je connais bien les contextes difficiles dans lesquels vous travaillez tous pour avoir été membre du personnel du HCR, mais aussi du Comité des droits des personnes handicapées, un organe des Nations Unies composé d'experts indépendants chargé de surveiller la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées par les États signataires.

Entrée en vigueur en 2008, la Convention rappelle que les personnes handicapées ont des droits et peuvent les revendiquer, prendre des décisions pour leur propre vie et jouer un rôle actif, de manière indépendante et entière, dans leur communauté. Le travail du HCR avec les personnes handicapées est guidé par les principes de la Convention, à savoir le respect de la dignité et de l'autonomie des personnes handicapées, la non-discrimination, la pleine participation et l'inclusion dans la société, et la promotion de l'accessibilité et de l'égalité des chances.

Le HCR s'est engagé à ce que les droits des personnes handicapées soient respectés sans discrimination dans tous les aspects de ses opérations. Dans sa Conclusion sur les personnes handicapées, le Comité exécutif du HCR demande à l'organisation et à ses partenaires de « protéger et d'assister les réfugiés et autres personnes handicapées contre toutes les formes de discrimination et de fournir un appui viable et approprié afin de couvrir tous leurs besoins ». Cette formation aidera tous les membres du personnel à honorer leurs responsabilités en faisant progresser les droits des personnes handicapées dans leur travail avec les réfugiés et les autres personnes relevant de la compétence du HCR.

Les réfugiés, filles, garçons, femmes et hommes confondus, et les autres personnes handicapées relevant du mandat du HCR peuvent être des agents du changement dans leur propre communauté. Le HCR et ses partenaires ont pour mission de veiller à ce que ces possibilités se concrétisent.

Je tiens à vous remercier une fois de plus pour tous les efforts humanitaires que vous déployez et pour les contributions que vous apportez à la réalisation des droits humains pour tous. [FIN DE LA TRANSCRIPTION DE LA VIDÉO]